



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>CONSEILLERS EN FONCTION</b>	<b>CONSEILLERS PRESENTS</b>	<b>PROCURATIONS</b>	<b>CONSEILLERS ABSENTS</b>
<b>29</b>	<b>17</b>	<b>05</b>	<b>12</b>

Séance du 17 juin 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.  
Convocation du 11 juin 2024.

**PRESENTS** : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE – BECKENDORF.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS – OURIAGHLI - RAHAOUI – BAHFIR – MILIOTO - ANANICZ.

**PROCURATIONS** : Mmes MANGIONE - PIESTA - MM. KLASSEN - BOUMEKIK - ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à MM. USAI – ANANICZ – KLEINHENTZ – SATILMIS – BAHFIR.

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes KHOUMRI – KERMAOUI – M. PODBOROCZYNSKI.

**ABSENTS** : Mmes YILDIRIM - CHEBLI – MM. ELHADI - LA LEGGIA.

**19 - Attribution du marché de travaux : création de 3 salles de classe  
à l'école Victor Hugo – 1<sup>ère</sup> tranche**

**Rapporteur : Marie ADAMY**

**Exposé des motifs :**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique;

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT la délocalisation de l'école Arc-en-Ciel vers l'école Victor Hugo ;

CONSIDERANT que pour permettre cette délocalisation il y a lieu de créer 3 salles de classe supplémentaires ;

VU la phase de consultation des entreprises qui s'est déroulée du 16 février au 29 mars 2024 ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 13 juin 2024 pour faire ses propositions d'attribution des marchés de travaux ;

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:**

- décide de valider l'avis de la commission d'appel d'offres du 13 juin 2024, confirme l'attribution des différents lots de travaux comme indiqué ci-dessous :
- 1) lot n° 1 : gros-œuvre : IRION SAS pour un montant de 153 029,05 € ;
  - 2) lot n° 2 : charpente : Ets HOUPERT pour un montant de 40 500 € ;
  - 3) lot n° 3 : couverture et bardage : Ets HOUPERT pour un montant de 37 989,38 € ;
  - 4) lot n° 4 : menuiseries extérieures aluminium : Fenêtres SCHMITT pour un montant de 52 101,10 € ;
  - 5) lot n° 5 : plâtrerie : BATICONCEPT pour un montant de 42 397,30 € ;
  - 6) lot n° 6 : menuiseries intérieures bois : Ets ZEHNACKER pour un montant de 57 786,35€ ;
  - 7) lot n° 7 : électricité : GL-ELEC pour un montant de 43 127,50 € ;
  - 8) lot n° 8 : chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires : Ets GABRIEL JEANNOT pour un montant de 99 880,60 € ;
  - 9) lot n° 9 : chapes carrelage : Ets SAVO pour un montant de 46 093,23 € ;
  - 10) lot n° 10 : Revêtement sols souples : NADDEO revêtements pour un montant de 13 347,502 € ;
  - 11) lot n° 11 : peinture : VISIO peinture pour un montant de 14 915,05 €

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*